

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2025 A 18h30

### COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

**Présents (14)** : Michel PENHOÛËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Eric FROMONT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Christophe RAUX, Sophie GUYON, Eric LEGRAND.

**Représentés (5)** : Romain ANDRIEUX pouvoir à Michel PENHOÛËT, Jean-Noël GUILBERT pouvoir à Vincent BOUCHE, Frédérique DYEUVRE BERGERAULT pouvoir à Françoise RIOU, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Bérangère HENNACHE, Loïc DE COURLON pouvoir à Sophie GUYON.

---

#### **1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame Amandine BRENAND secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 avril 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 07 avril 2025.

#### **3. Lancement d'un appel à projets pour la construction de logements pour personnes âgées sur le terrain communal du Goulet**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le cahier des charges de l'appel à projets en objet ; Autorise M. le Maire à lancer une consultation pour sélectionner un porteur de projet sous la forme d'une candidature groupée (logements sociaux et logements privés) pour la réalisation d'une structure d'habitat mixte pour personnes âgées sur le terrain communal du Goulet ; Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents ou actes se rapportant à la présente décision.

#### **4. Signature d'une convention cadre entre la Communauté de Communes Côte d'Emeraude et la commune de Saint-Lunaire pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2025-2030**

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Loïc de Courlon), approuve la convention entre la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude et la commune de Saint-Lunaire pour la mise en œuvre opérationnelle du Programme Local de l'habitat 2025-2030 ; Autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

#### **5. Signature d'une convention entre la Ville de Saint-Lunaire et la Fondation du Patrimoine**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre la Commune de Saint-Lunaire et la Fondation du Patrimoine concernant l'attribution de mesures financières et fiscales pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique de la Commune de Saint-Lunaire ; Autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

#### **6. Terrain de Foot 5 communal : convention entre la Commune de Saint-Lunaire et l'association Pleurtuit Côte d'Emeraude Football (PCEF)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention 2025-2027 entre la Commune de Saint-Lunaire et l'association Pleurtuit Côte d'Emeraude Football (PCEF) pour l'utilisation et l'animation du terrain de Foot 5 communal ; Précise que le planning d'utilisation sera actualisé annuellement ; Auto-

rise M. le Maire à signer cette convention ainsi que les suivantes avec l'association Pleurtuit Côte d'Emeraude Football.

### **7. Renouvellement de la convention d'utilisation du minibus du Yacht-Club par la Ville de Saint-Lunaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention établie pour la période du 19 mai 2025 au 19 mai 2028 entre la Ville de Saint-Lunaire et le Yacht Club pour l'utilisation de son minibus et autorise M. le Maire à la signer.

### **8. Adhésion à l'association des Petits Débrouillards Grand Ouest**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Ville de Saint-Lunaire à l'association des Petits Débrouillards Grand Ouest pour un montant de 30 € pour l'année 2025 ; Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **9. Demande de fonds de concours « Coup de poing économie » pour l'opération « Maison des Professions Libérales et logements locatifs sociaux » à La Soudrais**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de fonds de concours « Coup de poing économie » d'un montant de 120 999,00€ auprès de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude pour l'opération « Maison des professions libérales et logements locatifs sociaux » à La Soudrais ; Autorise M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à cette demande.

### **10. Avenant N°1 à la convention n°2025-0002 relative à l'opération de rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la rue des Hortensias par le SDE 35**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N°1 à la convention n° 2025-0002 entre le SDE 35 et la Ville de Saint-Lunaire comprenant une plus-value de 3 845,47€ à la charge de la collectivité ; Autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **11. Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) : création de deux opérations : « Travaux d'aménagement du quartier du décollé » et « Maison des professions libérales et logements locatifs sociaux » - budget principal (commune)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création des opérations et Autorisations de Programme avec les Crédits de Paiement (AP-CP) suivantes ; Dit que toute révision éventuelle des montants de ces AP-CP sera adoptée en conseil municipal ; Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces et documents afférents à la présente décision. Ces AP/CP sont les suivantes :

- Autorisation de Programme 202502 - Opération 146 – Travaux aménagement du quartier du Décollé d'un montant de 2 200 000 € TTC ;

<b>Programme</b>	<b>Montant AP TTC</b>	<b>Étalement Crédits de Paiement</b>	<b>Montant Crédit de Paiement</b>
202502 – Travaux aménagement du quartier du décollé	2 200 000 €	2025	340 000 €
		2026	1 000 000 €
		2027	860 000 €

- Autorisation de Programme 202501 - Opération 145 – Maison des professions libérales/Logements locatifs sociaux, d'un montant de 973 000 € TTC ;

<b>Programme</b>	<b>Montant AP TTC</b>	<b>Étalement Crédits de Paiements</b>	<b>Montant Crédit de Paiements</b>
202501 – Réhabilitation de la mairie et de son annexe	973 000 €	2025	500 000 €
		2026	473 000 €

## 12. Finances : Décision modificative n°1 – Budget principal (commune)

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Eric Legrand), adopte la décision modificative suivante selon le document budgétaire ci-dessous ; Donne à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 999.00 €
<b>TOTAL R.13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 999.00 €</b>
0.00 €	0.00 €	0.00 €	429 001.00 €	R-1641 : Emprunts en euros
<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>429 001.00 €</b>	<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>
0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	D-204182 : Subv.org.publics divers - Bâtiments et installations
0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	D-20422 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations
<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>
0.00 €	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €	D-2182-112 : Logiciels mobilier et matériels
<b>0.00 €</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>
340 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	D-231-140 : Aménagement quartier du décollé
0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €	D-231-145 : Maison des professions libérales
0.00 €	340 000.00 €	0.00 €	0.00 €	D-231-146 : Travaux aménagement quartier du Décollé
<b>340 000.00 €</b>	<b>840 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>
<b>340 000.00 €</b>	<b>910 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>570 000.00 €</b>	<b>Total INVESTISSEMENT</b>

## 13. Personnel municipal : création d'un second poste d'ASVP saisonnier

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un second poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) saisonnier à temps complet (35 heures/semaine) du 02 juin au 19 septembre 2025 ; Approuve ce recrutement aux conditions exposées ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

## 14. Personnel : création d'un poste d'archiviste contractuel à durée déterminée

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'archiviste contractuel à temps complet pour une durée de 2 mois ; Fixe sa rémunération en référence au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 1ère classe au 1er échelon (IB 446 / IM 397) ; Autorise le versement de l'indemnité pour heures supplémentaires si nécessaire ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité ; Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **15. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

**2025-16** : Commande auprès de la société ASP France des prestations suivantes : fourniture, livraison et installation d'équipements informatiques dans le cadre du projet d'extension et d'aménagement du centre culturel Jean Rochefort à Saint-Lunaire pour un montant de 4751€ HT.

**2025-17** : Commande d'un parasol de type P6 QUATRO XL de dimensions 3 x 3 auprès de la société GALERIE M (Siret n°817 852 791 000 18) sise 4 rue de Monfort 35000 Rennes pour un montant de 14 500,00€ HT.

**2025-18** : Agrément comme sous-traitant la société ID VERDE, 8 avenue du Chêne vert 35650 LE RHEU pour la fourniture et mise en œuvre des espaces verts concernant le lot 3 – voirie et espaces verts, confiés à l'entreprise Even sise 3 bis rue de l'industrie, 35730 Pleurtuit dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, eaux pluviales, voirie et espaces verts du lotissement des Fleurs, secteur de la rue des Hortensias à Saint-Lunaire. Le montant des travaux sous-traités s'élève à 22 000,00 € HT.

**2025-19** : Agrément comme sous-traitant la société ADRIEN CHOBLET PAVAGE (ACP), 2 bis rue de la Butte à Madame, 35150 JANZE pour la pose de bordures T1-P1 et pavés gazon concernant le lot 3 – voirie et espaces verts, confiés à l'entreprise Even sise 3 bis rue de l'industrie, 35730 Pleurtuit dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, eaux pluviales, voirie et espaces verts du lotissement des Fleurs, secteur de la rue des Hortensias à Saint-Lunaire. Le montant des travaux sous-traités s'élève à 21 974,40 € HT.

**2025-20** : Renouvellement dans les mêmes termes la convention de partenariat avec la SAFER pour une durée d'un an à compter du 18 avril 2025.

\*\*\*\*\*